



Objet : Attestation sur l'honneur concernant l'absence de chauffage et de dispositif de refroidissement au sens de l'article R.134-1 du Code de la Construction et de l'Habitation

Romain RODRIGUEZ
Gérant de la SARL FOCUS EXPERTISES
2ter avenue de la Galine
34170 CASTELNAU LE LEZ

Castelnau le Lez, le 10/11/2023,

Je soussigné, Romain RODRIGUEZ, gérant de la société FOCUS EXPERTISES, certifie sur l'honneur que l'appartement situé 16 Rue de Provence, 1^{er} étage Apt 7 à Sète appartenant à la succession CORNUT est dépourvu de tout équipement fixe de chauffage et ne dispose pas de dispositif de refroidissement des locaux .

En conséquence, en application de l'article R. 134-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, le vendeur n'a pas l'obligation de fournir de Diagnostic de Performance Energétique (DPE) et la publicité du bien ne mentionnera pas de DPE.

Fait à Castelnau, le 10/11/2023

Romain Rodriguez


FOCUS EXPERTISES
2 ter, avenue de la Galine
34170 Castelnau-le-Lez
Tél. : 04 67 40 70 00 / Fax. : 04 67 40 30 99
SIRET 791 195 571 00025

